

Affiché le 02/06/2025

(à rappeler dans toute correspondance)



DOSSIER N° DP 085 223 25 00043

Déposé le : 23/04/2025

(Affichage du dépôt le 23/04/2025)

Sur un terrain sis à : 9 LOTISSEMENT LA MORINIÈRE

Et cadastré : 223 AB 476

Pour : installation de panneaux photovoltaïques

DESTINATAIRE

Monsieur BERNARD Didier

1 Rue du Pinier

85440 ST HILAIRE LA FORET

Affaire suivie par DELBOS Yann

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur BERNARD Didier enregistrée sous le numéro DP 085 223 25 00043 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 23/05/2025.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Décision transmise au
représentant de l'Etat
le 2 JUIN 2025

A SAINT-JEAN-D'HERMINE, le 2 JUIN 2025
Le Maire,

Philippe BARRÉ

Par délégation du Maire,

Marie-Thérèse GUINOT

Adjointe au Maire



Informations diverses

L'attention du pétitionnaire est appelée sur le fait qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions. La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site « impots.gouv.fr ».